

Postulat des Verts pour que la répartition des charges d'investissement et d'exploitation des transports publics ne conditionne pas les choix de développement du réseau urbain et régional

En date du 5 juin 2012, notre Parlement a accepté le postulat V. Schwaar "Pour un signe clair de l'Etat en faveur des systèmes de transports publics d'agglomération efficaces". Le texte propose « que les lignes de bus à haut niveau de service (BHNS) soient considérées, dans la loi sur les transports publics (LTPU) du 11 décembre 1990, comme des lignes de trafic urbain en site propre, reconnues d'intérêt régional et donc assimilées aux lignes de trafic régional ».

En complément à cette proposition, le groupe des Verts, demande au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité de revoir la répartition canton-communes du financement des transports publics régionaux.

Actuellement, les transports régionaux (par ex. RER VD) ou assimilés (par ex. m1 ou m2) sont financés à 70% par le canton et 30% par les communes. Le rapport est inversé en ce qui concerne les transports publics urbains.

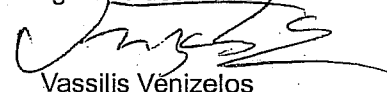
Les Verts partagent les considérations suivantes :

- comme on l'a vu avec le M2, proposé aux Vaudois-e-s sous le slogan : « un métro pour le canton », la distinction entre « trafic urbain » et « trafic régional » ne fait plus guère sens, le métro ne constituant que le tronçon final pour une majorité de pendulaires utilisant les transports publics. Les mécanismes de répartition des recettes de la communauté tarifaire MOBILIS estompe d'ailleurs également cette distinction.
- L'idée de prendre en considération le type de véhicule et sa capacité (en l'occurrence les BHNS) ne paraît pas optimal : faudra-t-il adapter le taux de subvention à chaque nouveauté technologique ?
- Alors que les taux respectifs de subventionnement étaient le fruit de laborieuses négociations Canton – Communes, un large consensus se dégage désormais en faveur d'un développement rapide du réseau de transports publics. Il ne faudrait donc pas que l'évolution du réseau ou le choix de matériel soit conditionné par le taux de subvention.
- Cette nouvelle donne d'un développement coordonné de l'ensemble du canton, matérialisé notamment par le Plan directeur cantonal, pose du reste la question des autorités légitimes pour prendre les options nécessaires : on l'a vu avec les difficultés des autorités politiques à infléchir certaines directions d'entreprises de transports. De même qu'il est important de ne pas donner à penser aux communes périurbaines qu'elles pourraient se voir obligées de financer des lignes purement destinées à des besoins locaux.
- L'essentiel en matière de trafic urbain ou régional est de pouvoir développer des lignes en site propre, donc préservées des bouchons, desservant un maximum d'usagers.

Dans ce contexte, les Verts proposent par le présent postulat que le Conseil d'Etat étudie l'hypothèse **d'une répartition des investissements et des charges d'exploitation des transports publics canton – communes, "50%/50%"**, sans distinction de trafic (urbain ou régional), comme cela se pratique par exemple dans le canton de Neuchâtel. Les Verts demandent également que cette étude prenne en compte les questions de la gouvernance de ce secteur essentiel pour la vitalité de notre canton, avec, par exemple, l'institution d'une autorité organisatrice à l'échelle de chaque bassin de transport.

D'avance, nous remercions le Conseil d'Etat de son analyse et sollicitons un renvoi en commission.

Pour les groupe des Verts



Vassilis Vénizelos


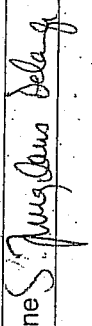



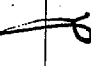

Yverdon-les-Bains, le 19 juin 2012

(sans développement, renvoi à une commission)

Liste des députés signataires - état au 10 janvier 2012

Aebi Jean-Robert	Capt Gloria	Dind Claudine
Aellen Catherine	Chapalay Albert	Dolivo Jean-Michel
Amstein Claudine	Chappuis Laurent	Ducommun Philippe
Ansermet Jacques	Chatelain André	Dufour Claude-Eric
Apothéoz Stéphanie	Cherubini Alberto	Durussel José
Attinger Doepper Claire	Chevalley Christine	Duvoisin Ginette
Aubert Mireille	Chevalley Isabelle	Eggenberger Julien
Baehler Bech Anne	Cherix François	Epars Olivier
Baillif Laurent	Chollet Jean-Luc	Favez Jean-Michel
Bally Alexis	Chollet Jean-Marc	Favrod Pierre-Alain
Bavaud Sandrine	Christen Jérôme	Ferrari Yves
Berlie Olivier	Collet Michel	Flora-Guttman Martine
Bernhard Maximilien	Clot Bertrand	Freymond Cantone Fabienne
Berseth Verena	Cornamusaz Philippe	Gaille Pierre-André
Bolay Guy-Philippe	Cornaz-Rovelli Valérie	Gay Vallotton Michèle
Bonjour Eric	Courdesse Régis	Girardet Lucas
Bonny Dominique-Richard	De Icco Fabrice	Giardon Julien
Borloz Frédéric	De Montmolin Martial	Glutz Félix
Bory Marc-André	Debluë François	Golaz Florence
Bottlang-Pittet Jaqueline	Décosterd Anne	Golaz Olivier
Brélaz François	Delay Elisabeth	Gorrite Nuria
Buffat Marc-Olivier	Depoïsier Anne-Marie	Grandjean Pierre
Buffat Michaël	Desmeules Michel	Grobéty Philippe
Cachin Jean-François	Despot Fabienne	Grognuz Frédéric
Calpini Christa	Devaud Grégory	Guignard Jean

Liste des députés signataires – état au 10 janvier 2012

Guignard Pierre	Monod Alain	Rostan Jacqueline
Haenni Frédéric	Montangero Stéphane	Roulet Catherine 
Haldy Jacques	Mossi Michele	Ruey-Ray Elisabeth
Haury Jacques-André	Mouquin Michel	Saugy Roger
Hurni Véronique	Nicolet Jacques	Schilt Jean-Jacques
Jaquet-Berger Christiane	Oran Marc	Schwaar Valérie
Jaquier Rémy	Pache Rémy	Schwab Claude
Jobin Philippe	Papilloud Anne	Silauri Alessandra
Jungclaus Delarze Suzanne 	Payot François	Sonnay Eric
Kappeler Hans Rudolf	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Kernen Olivier	Perrin Jacques	Surer Jean-Marie
Labouchère Catherine	Pertusio Mario-Charles	Truffer Jean-Jacques
Mahaim Raphaël	Pidoux Jean-Yves 	Uffer Filip
Maillefer Denis-Olivier	Pidoux Pierre-André	Venzelos Vassilis 
Mange Daniel	Poncet Gabriel	Villa Sylvie
Manzini Pascale	Progin Sylvie	Voilet Claude-Alain
Marendaz André	Randin Philippe	Volet Pierre
Martinet Philippe 	Rapaz Pierre-Yves	Vuillemin Philippe
Mattenberger Nicolas 	Rau Michel	Walther Eric 
Mayor Olivier	Reichen Gil	Weber-Jobé Monique
Melly Serge	Renaud Michel	Wehrli Laurent
Mercier Pierre-Alain	Rey-Marion Ailette	Wyssa Claudine
Meyer Roxanne	Reymond Philippe	Yersin Jean-Robert
Miéville Michel	Rithener Christiane	Züger Eric
Modoux Philippe	Rochat Nicolas	Zwahlen Pierre